

INFORMATION PRESSE

**Point de situation COVID19 et confinement
pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS
suite aux annonces présidentielles
au 29 octobre 2020**

Après les décisions prises par le Président de la République, le Maire de La Rochelle, Président de la Communauté d'Agglomération et du CCAS, **Jean-François Fountaine, apporte des précisions sur les mesures à mettre en œuvre pour le confinement qui prend effet vendredi 30 octobre à 0h.**

En préambule, Jean-François Fountaine appelle tous les Rochelais à respecter scrupuleusement les gestes et dispositions sanitaires pour la sécurité de tous.

Concernant la Ville et la Communauté d'Agglomération, il indique que **les services publics seront maintenus**. Ainsi les accueils des mairies, de la Communauté d'Agglomération, des services d'urbanisme, de l'état civil, ou encore de la Police municipale, resteront ouverts aux horaires habituels.

Jusqu'à nouvel ordre, **les déchetteries de l'agglomération resteront accessibles** aux horaires habituels.

Le transport public sera également maintenu normalement.

Afin de maintenir dans la durée et de pourvoir efficacement aux besoins des habitants, **il est expressément demandé au public de bien respecter les gestes barrières lorsqu'ils en présence des agents**, à savoir le port du masque obligatoire et correctement placé sur le nez et la bouche, ainsi que le lavage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée.

Par ailleurs, cette deuxième phase de confinement étant une nouvelle épreuve difficile pour tous, la ville et la Communauté d'Agglomération demandent aux usagers de **faire preuve de patience et de cordialité envers tous ceux qui œuvrent pour maintenir au mieux les services au public.**

Les médiathèques, les musées, le conservatoire de musique et danse devront fermer dès ce vendredi ainsi que les cinémas, salles de spectacle et de concert. Comme au printemps lors de la première phase de confinement, ces structures proposeront toutefois des contenus et des activités culturels et artistiques afin de **maintenir le lien et conserver une forme d'activité culturelle et artistique.**

Les équipements sportifs de plein air, les piscines, gymnases et salles de sport seront ouvertes **uniquement pour les pratiques professionnelles et la formation.**

Les espaces publics : **parcs, jardins, aires de jeux, plages, et cimetières resteront ouverts dans la mesure du possible mais leur fréquentation reste néanmoins déconseillée**, en particulier les aires de jeu pour enfants, les *city-stade* et *street workout* où les risques de transmission sont élevés.

L'accès aux jardins familiaux reste autorisé.

Les marchés resteront ouverts. Une réflexion est menée actuellement avec les commerçants notamment dans le centre-ville de La Rochelle pour étudier la possibilité d'éviter la proximité dans les rues étroites. Aucune jauge n'est aujourd'hui mise en place.

Les bars et restaurants seront fermés. Seuls les commerces autorisés par décret pourront rester ouverts.

Dans la continuité des aides déjà mises en œuvre lors du premier confinement, **un soutien accru sera porté aux populations vulnérables, avec une attention particulière aux étudiants.**

Une réflexion est en cours pour renforcer l'aide alimentaire qui connaît déjà une augmentation de fréquentation. Jean-François Fontaine va réunir l'ensemble des acteurs et associations qui œuvrent déjà dans ce domaine pour recenser leurs besoins et accompagner en particulier la chaîne de distribution des colis.

Les Services à Domicile et Aides à la personne sont maintenus et une grande vigilance sera portée à tous ceux qui sont dans des situations précaires ou qui risqueraient de l'être avec le confinement.

Pour les habitants qui auraient des problèmes matériels de première nécessité et notamment d'ordre alimentaire, **le Centre Communal d'Action Sociale (05 46 35 21 00) assure une permanence téléphonique tous les jours de 9h à 17h** et peut apporter les aides nécessaires.

Concernant l'activité économique, **les délais pour le dépôt des dossiers d'aide dans le cadre du plan de relance avaient déjà été reportés à la fin de l'année 2020.** Avec cette nouvelle situation, une estimation de l'impact économique sera faite et un nouveau dispositif sera proposé.

Concernant la vie politique, **l'ensemble de l'exécutif est une nouvelle fois mobilisé.** Ainsi, une conférence des Maires de l'agglomération vient de se tenir et une Municipalité élargie aura lieu lundi 2 novembre avec l'ensemble des membres du Conseil municipal de La Rochelle.

Une information régulière sera diffusée au public par voie de presse et sur les sites Internet de la Ville www.larochelle.fr et de la Communauté d'Agglomération www.agglo-larochelle.fr

Concernant la rentrée scolaire, des mesures précises seront apportées ce jeudi soir par le 1^{er} Ministre, aussi un point sera fait dès vendredi.

Enfin, le Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération Jean-François Fontaine en appelle à la **solidarité entre voisins, et à l'entraide, afin d'aider les plus fragiles d'entre nous. Il remercie les habitants d'appliquer scrupuleusement toutes les consignes afin que tous ensemble nous participions à l'effort national de lutte contre la propagation du Virus.**